PASS'ÂGE CONDITIONS GÉNÉRALES ALSH ENFANCE LA FRANCAISERIE SAINT SYLVAIN 2026

COMMUNES AUX ACCUEILS

1. IMPLANTATIONS DES ACCUEILS

L'accueil de Loisirs La Françaiserie est implanté 3 allée du Taillis, 49480 Verrières-en-Anjou.
Tél de l'accueil de loisirs pendant les horaires d'ouverture : 02 41 76 03 32

Contact siège : PASS'ÂGE, 21 place de l'Echanson, 49112 Pellouailles Les Vignes, commune déléguée de Verrières-en-Anjou.
Tél : 02 41 76 19 15
Mail : accueil@pass-age-asso.fr
https://pass-age-asso.fr/

2. INSCRIPTIONS

L'inscription à l'accueil de loisirs implique l'acceptation des conditions générales ci-après.

a. Conditions

Les enfants peuvent être accueillis dès leur scolarisation en maternelle
Une inscription à la demi-journée avec ou sans repas est possible sous réserve des sorties préalablement annoncées.

b. Inscription annuelle et cotisation

Les informations concernant l'enfant et la famille doivent être complétées sur le portail famille https://asso-apla.portail-familles.app.
La création d'un compte portail famille doit avoir été demandée au préalable à accueil@pass-age-asso.fr.

La cotisation annuelle obligatoire du 1er juillet au 30 juin est de 10 euros et est réglée à réception de la 1ère facture concernant des présence sur cette période.

c. Partenariat CAF

La CAF participe financièrement au fonctionnement de l'accueil de Loisirs.
Une tarification financière accessible pour les familles vulnérables est mise en place QF< 850€ (Dispositif CAF FLA ALE et Aide CCAS)
Par l'acceptation de la famille PASS'ÂGE utilise l'applicatif Consultation des Données Allocataire pour connaître leur Quotient Familial via le compte Cdap.

Les familles ont l'obligation d'informer les services de la CAF et PASS'ÂGE de tout changement de situation pour l'actualisation du Quotient Familial.

d. Accueil enfants en situation de handicap

PASS'ÂGE s'engage à mettre en place des actions éducatives impliquant les partenaires dont la famille pour garantir un accueil répondant au mieux aux besoins des enfants.

e. Enfants hors-commune (hors QF inf. à 600)

Les accueils ont une limite de capacité. La priorité est donnée aux habitants de la commune de Verrières-en-Anjou.
De fait, PASS'AGE se réserve le droit d'annuler une inscription d'un enfant hors commune y compris scolarisé sur la commune de Verrières ou dont les parents y travaillent en cas de capacité atteinte durant les périodes d'inscription

3. HORAIRES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs fonctionne de 7h30 à 18h30 en journée, demi-journée avec ou sans repas.
L'accueil des enfants le matin, se fait jusqu'à 9h30 et le départ le soir à partir de 16h45 sauf en cas de sortie ou activité exceptionnelle.
Horaires en fonctions de l'inscription :

- Demi-journée matin sans repas : départ entre 12h et 12h15
- Demi-journée matin avec repas : départ entre 13h30 et 14h00
- Demi-journée après-midi sans repas : arrivée entre 13h30 et 14h
- Repas + après-midi : arrivée entre 12h et 12h15

Un respect des horaires est exigé.

4. ACTIVITES EXTRASCOLAIRES

Un enfant participant à des activités extrascolaires le mercredi dans la mesure de 2 maximum pourra être accueilli. Une autorisation de sortie est à compléter en début d'année scolaire

Néanmoins le déplacement vers les activités sera à la charge et sous la responsabilité des parents.

5. SORTIE ET ACCOMPAGNEMENT

Un enfant à partir du CM2 sera autorisé à partir seul.
Un enfant partira du centre accompagné exclusivement selon 2 conditions :

- Par une personne autorisée par écrit au préalable ou indiqué sur le portail famille
- Et une personne majeure ou étant au minimum en CM2.

6. SANTE

Toute prise de médicament devra obligatoirement être accompagnée de son ordonnance ou P.A.I.. Les médicaments et l'ordonnance, P.A.I devront être remis à la personne responsable de l'accueil.

ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDIS ENFANCE 3-12 ANS

1. INSCRIPTIONS

a. Lieux, horaires et délais

Les inscriptions pour le mercredi qui suit sont possibles jusqu'au lundi 12h00 via le portail famille
Après le lundi 12 heures, pour le mercredi qui suit ce sera en fonction du nombre de places restantes et uniquement par mail à accueil@pass-age-asso.fr

b. Paiement

Le paiement se fait à réception de la facture chaque fin de mois.

2. DESISTEMENT

Tout désistement qui se fera par le portail famille jusqu'au vendredi 20h00 précédent le mercredi de présence ne fera pas l'objet d'une facturation.

Passé ces délais, les journées d'absence ne feront l'objet d'aucune compensation, avoir ou remboursement.
Cas particuliers :
Les journées d'absence feront l'objet d'un avoir uniquement dans certains cas et sur présentation d'un certificat (médical, d'hospitalisation, de décès).

ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES ENFANCE 3-12 ANS

1. INSCRIPTIONS

a. Lieux, horaires et délais

Les inscriptions pour les vacances sont possibles pendant les dates indiquées dans nos supports de communication disponible surhttps://pass-age-asso.fr/

Au-delà de la date limite indiquée, ce sera en fonction du nombre de places restantes et via votre espace personnel.

b. Paiement

Le paiement se fera à réception de la facture et à la fin de chaque période de vacances.

2. DESISTEMENT

Tout désistement qui se fera par le portail famille durant la période indiquée sur nos supports de communication ne fera pas l'objet d'une facturation.
Passé ces délais, les journées d'absence ne feront l'objet d'aucune compensation, avoir ou remboursement.

Cas particuliers :
Les journées d'absence feront l'objet d'un avoir uniquement dans certains cas et sur présentation d'un certificat (médical, d'hospitalisation, de décès).

PASS'ÂGE CONDITIONS GÉNÉRALES ALSH ENFANCE LE TERTRE PELLOUAILLES 2026

COMMUNES AUX ACCUEILS

1. IMPLANTATIONS DES ACCUEILS

L'accueil de Loisirs est implanté rue des Vignes, 49112 Verrières-en-Anjou.

Tél de l'accueil de loisirs pendant les horaires d'ouverture : 02 41 24 33 89

Contact siège PASS'ÂGE: 21 place de l'Echanson, 49112 Pellouailles Les Vignes, commune déléguée de Verrières-en-Anjou.
Tél : 02 41 76 19 15
Mail :accueil@pass-age-asso.fr
https://pass-age-asso.fr/

2. INSCRIPTIONS

L'inscription à l'accueil de loisirs implique l'acceptation des conditions générales ci-après.

a. Conditions

Les enfants peuvent être accueillis dès leur scolarisation en maternelle
Une inscription à la demi-journée avec ou sans repas est possible sous réserve des sorties préalablement annoncées.

b. Inscription annuelle et cotisation

Les informations concernant l'enfant et la famille doivent être complétées sur le portail famille https://asso-apla.portail-familles.app.
La création d'un compte portail famille doit avoir été demandée au préalable à accueil@pass-age-asso.fr

La cotisation annuelle obligatoire du 1er juillet au 30 juin est de 10 euros et est réglée à réception de la 1ère facture concernant des présence sur cette période.

c. Partenariat CAF

La CAF participe financièrement au fonctionnement de l'accueil de Loisirs.
Une tarification financière accessible pour les familles vulnérables est mise en place QF< 850€ (Dispositif CAF FLA ALE et Aide CCAS)

Par l'acceptation de la famille PASS'ÂGE utilise l'applicatif Consultation des Données Allocataire pour connaître leur Quotient Familial via le compte Cdap.
Les familles ont l'obligation d'informer les services de la CAF et PASS'ÂGE de tout changement de situation pour l'actualisation du Quotient Familial.

d. Accueil enfants en situation de handicap

PASS'ÂGE s'engage à mettre en place des actions éducatives impliquant les partenaires dont la famille pour garantir un accueil répondant au mieux aux besoins des enfants.

e. Enfants hors-commune (hors QF inf. à 600)

Les accueils ont une limite de capacité. La priorité est donnée aux habitants de la commune de Verrières-en-Anjou.
De fait, PASS'AGE se réserve le droit d'annuler une inscription d'un enfant hors commune y compris scolarisé sur la commune de Verrières ou dont les parents y travaillent en cas de capacité atteinte durant les périodes d'inscription

3. HORAIRES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs fonctionne de 7h30 à 18h30 en journée, demi-journée avec ou sans repas.
L'accueil des enfants le matin, se fait jusqu'à 9h30 et le départ le soir à partir de 16h45 sauf en cas de sortie ou activité exceptionnelle.
Horaires en fonctions de l'inscription :

- Demi-journée matin sans repas : départ entre 12h et 12h15
- Demi-journée matin avec repas : départ entre 13h30 et 14h00
- Demi-journée après-midi sans repas : arrivée entre 13h30 et 14h
- Repas + après-midi : arrivée entre 12h et 12h15

Un respect des horaires est exigé.

4. ACTIVITES EXTRASCOLAIRES

Un enfant participant à des activités extrascolaires le mercredi dans la mesure de 2 maximum pourra être accueilli. Une autorisation de sortie est à compléter en début d'année scolaire

Néanmoins le déplacement vers les activités sera à la charge et sous la responsabilité des parents.

5. SORTIE ET ACCOMPAGNEMENT

Un enfant à partir du CM2 sera autorisé à partir seul.
Un enfant partira du centre accompagné exclusivement selon 2 conditions :

- Par une personne autorisée par écrit au préalable
- Et une personne majeure ou étant au minimum en CM2.

6. SANTE

Toute prise de médicament devra obligatoirement être accompagnée de son ordonnance ou P.A.I. Les médicaments et l'ordonnance, P.A.I devront être remis à la personne responsable de l'accueil.

ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDIS ENFANCE 3-12 ANS

1. INSCRIPTIONS

a. Lieux, horaires et délais

Les inscriptions pour le mercredi qui suit sont possibles jusqu'au lundi 12h00 via le portail famille.
Après le lundi 12 heures, pour le mercredi qui suit ce sera en fonction du nombre de places restantes et uniquement par mail à accueil@pass-age-asso.fr

b. Paiement

Le paiement se fait à réception de la facture chaque fin de mois.

2. DESISTEMENT

Tout désistement qui se fera par le portail famille jusqu'au vendredi 20h00 précédent le mercredi de présence ne fera pas l'objet d'une facturation.
Passé ces délais, les journées d'absence ne feront l'objet d'aucune compensation, avoir ou remboursement.
Cas particuliers :
Les journées d'absence feront l'objet d'un avoir uniquement dans certains cas et sur présentation d'un certificat (médical, d'hospitalisation, de décès).

ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES ENFANCE 3-12 ANS

1. INSCRIPTIONS

a. Lieux, horaires et délais

Les inscriptions pour les vacances sont possibles pendant les dates indiquées dans nos supports de communication disponible sur https://pass-age-asso.fr/

Au-delà de la date limite indiquée, ce sera en fonction du nombre de places restantes et via votre espace personnel.

b. Paiement

Le paiement se fera à réception de la facture et à la fin de chaque période de vacances.

2. DESISTEMENT

Tout désistement qui se fera par le portail famille durant la période indiquée sur nos supports de communication ne fera pas l'objet d'une facturation.
Passé ces délais, les journées d'absence ne feront l'objet d'aucune compensation, avoir ou remboursement.

Cas particuliers :
Les journées d'absence feront l'objet d'un avoir uniquement dans certains cas et sur présentation d'un certificat (médical, d'hospitalisation, de décès)